

# Conditions générales pour la diffusion de publicité pour [www.nu3.fr](http://www.nu3.fr) dans le cadre du Programme de Partenariat de nu3

## §1 Validité

- 1) Ces Conditions Générales d’Affiliation (désignées ci-après : « CGA ») s’appliquent à l’intégralité du rapport contractuel entre l’entreprise nu3 GmbH, Brückenstraße 5, 10179 Berlin (désignée ci-après : « nu3 ») et les Partenaires du Programme de Partenariat nu3, que nu3 a mis en place sur la plate-forme commerciale Affilinet (désignée ci-après : « Programme de Partenariat nu3 »). Les termes et conditions propres au partenaire requièrent l’autorisation écrite expresse de nu3 et ne sont donc pas applicables, si Nu3 s’oppose à leur validité.
- 2) Les conditions suivantes s’appliquent vis-à-vis de nu3 pour le Programme de Partenariat nu3, même lorsqu’elles s’écartent des « Conditions Générales d’Utilisation d’Affilinet » (désignées ci-après : « Conditions Générales d’Affilinet »).
- 3) Ces CGA ne s’appliquent pas vis-à-vis des consommateurs conformément à l’article §13 du Code Civil allemand (BGB).

## §2 Conclusion du contrat

1. Le contrat entre nu3 et un partenaire portant sur la diffusion de publicités pour Nu3 se conclut exclusivement par le biais de la procédure d’adhésion prévue par la plate-forme Affilinet, pour laquelle le Partenaire soumet sa candidature en acceptant les présentes CGA. La procédure d’adhésion du Partenaire à Affilinet est quant à elle régie par les Conditions Générales d’Affilinet ; l’acceptation de la demande du Partenaire ainsi qu’un contrat avec nu3 ne sont pas de droit. Le Partenaire sera informé par Affilinet de sa participation au Programme de Partenariat nu3.

## § 3 Objet du Contrat

- 1) L’objet de ce contrat est la participation au Programme de Partenariat nu3 et la promotion de nu3 ([www.nu3.fr](http://www.nu3.fr)) par le Partenaire en tant qu’éditeur sur la plate-forme Affilinet. A cette fin et dans le cadre du Programme de Partenariat, nu3 met à la disposition du Partenaire un large choix de moyens publicitaires (par exemple bannières publicitaires, boutons, liens texte etc.).

- 2) Le Partenaire diffusera des annonces publicitaires pour nu3 sur le ou les sites participant au Programme de Partenariat (désignés ci-après : « Sites Partenaires ») et en sera seul responsable. Le Partenaire décidera librement de la durée de diffusion des annonces publicitaires pour nu3 sur les Sites Partenaires. Il est libre de retirer les annonces publicitaires pour nu3 à tout moment.
- 3) Pour la promotion de nu3 et en cas de transactions effectuées (par exemple commandes ou leads etc.), le Partenaire reçoit de la part d’Affilinet une commission dont le montant dépend de la valeur de la prestation. La nature et le montant de cette commission sont régis par les termes du contrat avec Affilinet et ne sont pas l’objet des présentes CGA.
- 4) Le Programme de Partenariat nu3 n’a pas pour effet de créer entre les parties une relation contractuelle hors du cadre du présent contrat.
- 5) nu3 se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGA. Les Partenaires seront informés par e-mail des éventuelles modifications apportées. Dans le cas où le Partenaire serait en désaccord avec ces modifications, il a le droit de le notifier à nu3 dans un délai de quatre semaines après en avoir pris connaissance. Passé ce délai, aucune opposition ne pourra être prise en compte, les modifications seront considérées comme acceptées et entreront en vigueur dès expiration du délai susmentionné. nu3 informera le Partenaire des quatre semaines de délai dans l’e-mail concernant les modifications des CGA.

#### **§ 4 Obligations du Partenaire**

- 1) Le Partenaire est seul responsable du contenu et de la gestion de son ou de ses sites et n’est pas autorisé à publier des contenus enfreignant le droit en vigueur, portant atteinte aux bonnes mœurs ou violant les droits des tiers. Sont interdits entre autres les contenus à caractère violent, sexuel ou pornographique, les propos calomnieux et discriminatoires (concernant le sexe, la race, l’opinion politique, la religion, la nationalité ou le handicap). Il est interdit pour le Partenaire de publier de tels contenus ainsi que des liens vers ces contenus sur son ou ses sites.
- 2) Il est interdit au Partenaire de mettre en ligne des sites internet dont la présentation pourrait prêter à confusion avec le site de nu3. Le Partenaire n’est autorisé ni à copier ni à s’approprier les contenus de nu3, que ce soient des images, des textes ou d’autres contenus. Il faut éviter de donner l’impression que le site partenaire fait partie du projet global de nu3 ou que son éditeur est lié à nu3 d’une façon autre que par ce contrat et par le Programme de Partenariat nu3. Toute utilisation par le Partenaire de matériel ou de contenu appartenant à nu3, notamment les logos ou la marque, doit faire l’objet d’une autorisation écrite préalable de nu3.

- 3) Le marketing par le biais de moteurs de recherche et la publicité basée sur des mots-clés pour la marque nu3 ainsi que ses marques d'enseigne sont interdits. En cas de non-respect de cette interdiction, toutes les ventes générées par le Partenaire ne lui seront pas comptabilisées.
- 4) Les liens dans Google AdWords ne sont autorisés sauf si la cible est une page du Partenaire faisant exclusivement la promotion de nu3. Les liens ne doivent pas être dirigés vers la marque nu3, les fautes de frappe ou termes génériques liés à la gamme de produits nu3. Une redirection directe des annonces Google vers le site n'est pas non plus autorisée.
- 5) Le Partenaire utilisera des cookies seulement si la publicité pour nu3 qui est mise à sa disposition est visible sur le site partenaire et si l'utilisateur clique de façon volontaire et consciente sur cette publicité. L'utilisation de layers, d'add-ons, d'iFrames et de la technologie post-view est strictement interdite.
- 6) Le Partenaire est autorisé à faire de la publicité pour des bons de réductions spécialement prévus à cet effet par nu3 ou communiqués au Partenaire par le biais des newsletters. La publicité pour d'autres bons de réductions obtenus à partir de résiliations de newsletters, d'annonces imprimées ou des contacts du service client est interdite. Tout manquement à cette interdiction entraînera l'annulation de toutes les transactions.
- 7) La violation des alinéas 1 à 5 des présentes CGA ainsi que de toute propriété intellectuelle ou industrielle de nu3 par le Partenaire autorise la résiliation de ce contrat pour faute grave par nu3, conformément aux mentions légales. Les autres revendications éventuelles de nu3 contre le Partenaire ne sont pas affectées. nu3 a notamment le droit de refuser d'exécuter totalement ou partiellement son obligation vis-à-vis du Partenaire ( : exception d'inexécution).
- 8) Le Partenaire s'engage à supprimer immédiatement toute publicité pour Nu3 de son site sur simple demande.
- 9) Si nu3 est attaqué par des tiers suite à un non-respect coupable d'une obligation du Partenaire ou en raison d'une infraction du Partenaire à la réglementation en vigueur concernant la diffusion de publicités pour nu3, le Partenaire s'engage à dégager nu3 de toute prétention que des tiers pourraient faire valoir à l'encontre de nu3 du fait des violations mentionnées ci-dessus, y compris les frais engagés par nu3 pour assurer sa défense en cas de recours en justice. Dans le cas où nu3 aurait besoin d'informations ou d'explications de la part du Partenaire dans le cadre de sa défense, le Partenaire s'engage à les mettre immédiatement à la disposition de nu3. Il s'engage du reste à soutenir nu3 dans sa défense.

## **§ 5 Prestations de nu3**

1. Dans le cadre du Programme de Partenariat, nu3 met à la disposition du Partenaire un large choix de moyens publicitaires, régulièrement adaptés à la gamme de produits et aux offres saisonnières de nu3. Le Partenaire peut à tout moment demander à nu3 de lui mettre à disposition des formats ou modèles de newsletters personnalisés.
2. nu3 exploite son site internet ainsi que les services qu'il propose, comme la mise à disposition de données sur les produits, dans le cadre des possibilités techniques dont nu3 dispose. nu3 ne saurait ainsi garantir un site internet sans aucune erreur ou indisponibilité. La qualité et l'exactitude des informations sur les produits, les moyens publicitaires ou les données CSV sont à la seule discrétion de nu3.
3. Toutes les activités du Partenaire seront suivies par Affilinet, qui transmettra au Partenaire des statistiques et rapports le concernant. La commission est versée au Partenaire une fois par mois par Affilinet et se calcule sur la base des transactions effectuées et de leur valeur nette. Sont prises en considération aussi bien toutes les ventes nettes, le client conservant la totalité des marchandises après livraison, que toutes les ventes nettes après livraison complète au client, déduction faite du prix des marchandises retournées en partie par le client
4. Les taux de commission actuels peuvent être consultés à tout moment par le Partenaire sur la plate-forme Affilinet.
5. Dans le cadre de sa participation au Programme de Partenariat et dans les conditions fixées avec Affilinet, le Partenaire est en droit de demander à Affilinet une commission en relation avec les transactions générées, par le biais de sa promotion active de nu3 sur le site partenaire qu'il a enregistré dans le Programme de Partenariat, durant la première session et jusqu'à 30 jours après.

## **§ 6 Responsabilité**

- 1) nu3 est responsable de manière illimitée en cas de faute intentionnelle ou grave, d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé d'autrui, selon les termes de la loi traitant des responsabilités en cas de produits défectueux et à hauteur de la garantie consentie par nu3.
- 2) En cas de léger manquement non intentionnel à une obligation essentielle au contrat (obligation cardinale), la responsabilité de nu3 est limitée à hauteur du dommage typique et prévisible au moment de la signature du contrat.
- 3) Toute autre responsabilité de nu3 est exclue.

- 4) Les restrictions de responsabilités qui précèdent s'appliquent également à la responsabilité personnelle des employés, représentants et cadres de nu3.

## **§ 7 Durée du contrat et résiliation**

- 1) La durée de ce contrat est égale à la durée de participation au Programme de Partenariat nu3 du Partenaire avec la plate-forme Affilinet.
- 2) En cas de résiliation du contrat, le Partenaire doit supprimer immédiatement et spontanément toutes les données et moyens publicitaires mis à sa disposition. Il n'a aucun droit de rétention. Le Partenaire doit, sur demande de nu3, confirmer par écrit la suppression complète des données.

## **§ 8 Confidentialité**

- 1) Sont considérées comme données confidentielles les informations et documents des différentes parties ayant un caractère confidentiel ou qui pourraient dans d'autres circonstances avoir un tel caractère. Il s'agit notamment d'informations sur les conditions, les spécificités de vente ainsi que les matériels analytiques mis à disposition de vos collaborateurs par nu3.
- 2) Les parties s'engagent à ne divulguer aucune information confidentielle. Le Partenaire en communiquera uniquement aux collaborateurs qui en ont besoin afin d'exécuter le contrat. Le Partenaire s'engage à faire respecter cette confidentialité à ses employés, pendant la durée de leur activité ainsi qu'au-delà.
- 3) L'obligation de confidentialité est valable pour une durée indéterminée, même après résiliation du présent contrat.

## **§ 9 Cessation, droit de rétention, compensation**

- 1) Le Partenaire est autorisé à céder les droits qu'il détient à l'encontre de Nu3 uniquement avec l'accord écrit de nu3.
- 2) Chaque partie contractante ne pourra compenser les créances du Partenaire ou bien exercer un droit de retenue que s'il existe une contre-prétention incontestée ou exécutoire.

## § 10 Dispositions finales

- 1) Le présent contrat est soumis à la législation de la République Fédérale d'Allemagne à l'exclusion de tous les ordres juridiques internationaux et supranationaux en matière de contrat, notamment le droit de vente des Nations Unies.
- 2) Le tribunal de compétence locale et internationale pour tout litige découlant de ce contrat est exclusivement Berlin. nu3 a également le droit d'engager des poursuites judiciaires devant la juridiction locale du Partenaire.
- 3) Les accords oraux ne sont pas valables dans le cadre de ce contrat. Toute modification ou avenant au contrat requièrent la forme écrite. Cela s'applique également à la modification ou à la suppression de cette clause. Les documents envoyés par voie électronique au format texte sont dispensés de cette obligation.
- 4) Si certaines dispositions du présent contrat devaient s'avérer caduques ou inexécutables, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Les parties signataires du contrat s'engagent à remplacer cette clause caduque ou inexécutable par une nouvelle clause respectant les termes du contrat et permettant d'atteindre au mieux l'objectif économique fixé par ce dernier.

L'équipe d'affiliation nu3 se tient à votre disposition pour toute question ou demande d'informations supplémentaires.

Nous vous prions de contacter :

nu3 GmbH

Matthias Thönnessen

Affiliate Marketing Manager

[matthias.thoennesen@nu3.de](mailto:matthias.thoennesen@nu3.de)

Dernière actualisation : 01.08.2013